
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie
électronique le 28 février 2025
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

Séance du 6 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le **SIX** du mois de **MARS** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX, Maire**.

N° 25-035
CULTURE
ACQUISITION PAR LA COMMUNE
D'UNE PHOTOGRAPHIE "ALTOTYPE" EN NOIR ET BLANC
INTITULÉE "BARTABAS ET TSAR"
AUPRÈS DE L'ARTISTE Alfons ALT
CONVENTION D'ACQUISITION D'ŒUVRE D'ART ET DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR
COMMUNE DE MARTIGUES / MONSIEUR ALT

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX**, Maire, MM. Henri **CAMBESSEDES**, Gérard **FRAU**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, MM. Roger **CAMOIN**, Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoint au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Adjoint de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, M. Christian **DEPREZ**, Mme Valérie **BAQUÉ**, M. Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, M. Jean-Francois **MAUFFREY**, Mme Sigolène **VINSON**, MM. Pierre **DHARREVILLE**, Frédéric **GRIMAUD**, Mmes Carole **CAHAGNE**, Joëlle **COULOMB**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, MM. Gilles **PICARD**, André **BOYÉ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Camille **DI FOLCO**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEBVRE**
Mme Sophie **DEGIOANNI**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger **CAMOIN**
M. Mehdi **KHOUBANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Marceline **ZEPHIR**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Sigolène **VINSON**
Mme Laëtitia **SABATIER**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Gérard **FRAU**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie **BAQUÉ**
M. Charles **LINARES**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Saoussen **BOUSSAHEL**

ABSENTS/EXCUSÉS SANS POUVOIR :

MM. Franck **FERRARO**, Thierry **BOISSIN**, Mme Christiane **VILLECOURT**, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Pierre CASTE, Adjoint au Maire**, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Du 19 octobre 2024 au 9 mars 2025, le Musée ZIEM a organisé une exposition temporaire des œuvres de trois photographes, Alphonse ALT, Antoine POUPEL et Alain SAUVAN intitulée "ZINGARO, plus de 40 ans d'histoires partagées".

Au terme de cette exposition, la Commune souhaite acquérir une photographie de l'artiste Alfons ALT qui a décidé quant à lui d'offrir un cliché à la Commune.

Cette nouvelle acquisition permettra à la Commune d'enrichir son fonds et ses ressources.

Alfons ALT est un artiste photographe. Né à Illertissen (Bavière) en Allemagne en 1962, il s'installe en France en 1985 et travaille comme photographe indépendant dans le domaine de l'édition et des arts plastiques. Il se forme aux procédés anciens chez Jean-Pierre et Claudine SUDRE et ensuite chez Jordi GUILUMET à Barcelone.

A partir de 1993, il installe et met au point à Marseille, à la Friche, un atelier expérimental sur les procédés historiques. Alfons ALT se définit comme un altotypiste, c'est à dire comme un "Art Faber" de l'image. L'altotype est un espace où la photographie rencontre les matières : papiers, pigments, bois, cuivre...

Depuis 1988, il a réalisé de nombreuses expositions collectives et personnelles (France, Espagne, Portugal, Allemagne, Belgique...) et a publié plusieurs ouvrages.

Entre pigments et gélatines, penchés sur la table d'insolation, Alfons ALT a travaillé pendant longtemps dans un atelier à la "Friche de la Belle de Mai" à Marseille et vient de s'installer dans le Lubéron à Bonnieux. Patiemment, il grave des images au pinceau pour fixer les pigments selon un procédé inventé au milieu du XIX^{ème} siècle. Un procédé qu'il a actualisé pour créer des œuvres uniques dans lesquelles se conjuguent peinture, photographie et gravure.

Depuis 1999, il est membre actif de "Paleo Psycho Pop" (Réseau européen d'artistes visuels) et membre fondateur de la "Free International University World Art Collection" (FIUWAC Collection).

Son travail se trouve dans plusieurs musées, collections publiques et privées.

Alfons ALT a accompagné la troupe de BARTABAS, le fondateur du théâtre équestre Zingaro durant leur spectacle "Cabaret de l'exil, BARTABAS, Alfons ALT" en 2021. La rencontre de ces deux univers nous plonge dans un monde onirique peuplé d'animaux, de nature et de mythologie. Alfons ALT marche sur les frontières de la peinture, de la photographie et de la gravure par un procédé inventé au milieu du XIX^{ème} siècle qu'il a actualisé et nommé "Altotype". En conjuguant ainsi ces procédés, il nous emmène dans un univers pigmenté singulier et nous donne à voir des créations uniques.

Aujourd'hui, la Commune souhaite donc acquérir une photographie "Altotype" de l'artiste Alfons ALT, intitulée "BARTABAS et Tsar", de format 110 x100 cm.

Les parties se proposent de conclure une convention avec cession de droits d'auteur (représentation, reproduction et adaptation) et ce afin de fixer les termes autorisant la Commune de Martigues à exploiter les œuvres acquises.

Le prix d'acquisition de cette photographie s'élève à la somme de 2 000 € TTC (deux mille euros).

Ceci exposé,

Vu le projet de convention à intervenir entre la Commune et l'artiste Alfons ALT pour l'acquisition d'une photographie intitulée "BARTABAS et Tsar",

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville Innovante" en date du 20 février 2025,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 26 février 2025,

Le Conseil Municipal est invité :

- **À approuver l'acquisition par la Commune d'une photographie "Altotype", intitulée "BARTABAS et Tsar", auprès de l'artiste Alfons ALT, pour un prix de 2 000 € (deux mille euros) incluant les taxes et charges,**
- **A affecter l'œuvre à l'inventaire du patrimoine de la Commune,**
- **A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer la convention d'acquisition et de cession de droits d'auteur et tous les documents nécessaires dans le cadre de cette acquisition.**

La dépense sera imputée au Budget de la Commune, Fonction 314100, Nature 2188.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance



Le Maire

Gaby CHARROUX

Signature numérique de Gaby CHARROUX

DN: c=FR, o=COMMUNE DE MARTIGUES, oi=NTRFR-211300561, ou=0002 211300561, sn=CHARROUX, givenName=Gaby, cn=Gaby CHARROUX, serialNumber=243162KJE026
Date: 14/03/2025 16:51:44 +01:00